



VIVRE EN VILLE

# COUP DE POUCE 2017

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

---

Pour ses 20 ans, Vivre en Ville souhaite plus que jamais donner au suivant et annonce le **Coup de pouce**.

Le Coup de pouce Vivre en Ville, c'est l'occasion de bénéficier du soutien de notre équipe tout en récompensant un(e) étudiant(e) qui se démarque dans son travail et son implication en faveur des collectivités viables.

La collectivité retenue bénéficiera des services de Vivre en Ville (jusqu'à 300h sur une période de six mois) pour planifier ou mettre en œuvre un projet de développement urbain ou villageois durable et respectueux des [principes des collectivités viables](#), en échange d'une contribution de 5000\$, destinée à financer une bourse étudiante<sup>1</sup>.

Ce document peut être accompagné de toute annexe pertinente à l'évaluation du dossier, notamment de documents visuels permettant de mieux comprendre le défi auquel est confronté la collectivité ou l'avancement du projet pour lequel un «Coup de pouce» est demandé.

Les candidatures devront être reçues par courriel **au plus tard le vendredi 25 novembre 2016** à l'adresse suivante : david.paradis@vivreenville.org

---

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM	PRÉNOM
ORGANISATION	POSTE
COURRIEL	TÉLÉPHONE
ADRESSE	

VILLE

CODE POSTAL

### IDENTIFICATION DU PROJET

NOM DE LA COLLECTIVITÉ BÉNÉFICIAIRE (administration municipale ou OBNL)

---

<sup>1</sup> Détails à venir



VIVRE EN VILLE

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PROJET POUR LEQUEL UN «COUP DE POUCE» EST DEMANDÉ

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PROJET AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

INTÉRÊT DU PROJET POUR LA COLLECTIVITÉ

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

L'IDENTIFICATION (NOM ET TITRE) DES DÉCIDEURS DES PALIERS SUPÉRIEURS DE L'ORGANISATION QUI APPUIENT LE PROJET

*Note : Le présent formulaire ne constitue pas un engagement formel de l'organisation qui souhaite bénéficier du Coup de pouce Vivre en Ville. Celle-ci pourra, une fois sélectionnée et préalablement à la signature de l'entente, compléter son dossier pour y joindre les documents officiels témoignant de l'appui des décideurs (p. ex. Résolution du conseil municipal, lettre d'engagement, etc.)*



VIVRE EN VILLE

### DÉTAILS DU «COUP DE POUCE» DEMANDÉ

LES OBJECTIFS VISÉS PAR LE «COUP DE POUCE» DEMANDÉ

(incluant la nature du «Coup de pouce» demandé et le rôle que la collectivité souhaite donner à Vivre en Ville dans le projet par rapport aux autres parties prenantes)

Les résultats visés 6 mois après le début du «Coup de pouce»